

le revenu public, sont renvoyés au Sénat et que ce dernier n'approuve pas? Une conférence des deux Chambres est alors tenue. Sur le bill du tarif Wilson, les délibérations de la conférence furent aussi longues que les débats sur le bill original de ce tarif, et le résultat a été un compromis. Au nom de la gauche du Sénat, je suis prêt à déclarer que, si le Gouvernement hésite à accepter les amendements de celle-ci, nous, libéraux du Sénat, sommes prêts à tenir une conférence avec la Chambre des communes. Si, dans cette conférence, nous ne pouvons arriver à une entente, rien de plus ne sera fait pour le moment; mais, lors de la prochaine session, cette même gauche pourrait changer d'avis, ou la Chambre des communes pourrait, elle-même, modifier son attitude.

Je signalerai au Sénat le changement qui s'opéra dans l'esprit de sir John A. Macdonald relativement à la base qu'il fallait donner à notre confédération. Sir John Macdonald fut d'abord d'avis que cette confédération devait être une union législative, et non une union fédérale. Ce fut un changement d'avis judicieux, puisque la confédération des provinces canadiennes ne pouvait s'effectuer que par une union fédérale.

Sir John A. Macdonald modifia aussi son opinion concernant le bill électoral présenté en 1885. Ce bill avait été, d'abord, présenté en 1883, et il ne fut pas alors adopté. Le bill électoral qui fut finalement adopté, différait beaucoup du premier. Tout législateur sait que de nouvelles conditions requièrent de nouvelles applications, de nouvelles règles, de nouveaux principes. Mais prétendre qu'un bill, bien qu'il soit d'intérêt public, doit être suspendu, parce que le Gouvernement craint que le Sénat ne le rejette, n'est pas l'attitude que doivent prendre des législateurs d'une classe élevée, ni le fait d'hommes d'Etat distingués.

Il y a autour du chef du Gouvernement, dans la Chambre des communes, des hommes qui ont changé d'avis; des hommes qui ont voté en faveur du bill naval, et qui ont ainsi voté contrairement aux engagements pris par eux devant leurs commettants. Ils ont bien le droit de changer leurs opinions, et d'autres peuvent en faire autant s'ils croient se conformer à l'opinion publique. Il n'y a aucune raison pour laquelle un bill quelconque ne puisse être présenté plus d'une fois.

Quant au bill naval, il ne sera pas, ai-je déjà dit, présenté de nouveau à cette session-ci. La raison donnée pour cette ab-

tention est très singulière. Le Gouvernement croit que l'honneur et la dignité du pays seront mieux sauvegardés en maintenant le "statu quo", en matière de marine de guerre, qu'en s'exposant à un nouveau rejet par le Sénat. Voici comment s'est exprimé sur ce point l'honorable chef du Gouvernement dans l'autre Chambre:

Il a été admis et déclaré par les leaders de l'opposition et par leurs organes, que le bill, s'il est de nouveau présenté dans les conditions actuelles, sera de nouveau rejeté dans le Sénat. Nous n'avons aucune raison de douter que tel soit le désir des honorables leaders de la gauche. Dans ces circonstances, nous sommes d'avis qu'il n'est pas désirable, soit dans l'intérêt de l'empire, soit dans celui du Canada, que nous fournissions à la majorité de la gauche du Sénat une autre occasion de rejeter le bill et de jeter ainsi de nouveau du discrédit sur le Canada au préjudice de l'empire. Néanmoins nous insistons sur notre détermination de pourvoir à la construction de ces vaisseaux, ainsi que sur la déclaration que j'ai faite, moi-même, le dernier jour de la dernière session parlementaire—déclaration que je prends présentement la liberté de répéter.

Cette déclaration est très importante. L'année dernière, il y avait urgence, et nous sentions tous qu'il y avait dans l'air quelque chose d'alarmant. Les esprits étaient agités. J'avoue que je l'étais beaucoup, moi-même. Mais à mesure que les jours de la session se succédaient, je m'aperçus que l'urgence s'évanouissait...

L'honorable M. WATSON: S'évaporerait.

L'honorable sir GEORGE ROSS: ... ou s'évaporerait. Son importance diminuait, et lorsque la discussion s'engagea dans le Sénat sur le bill, personne ne parut avoir peur. Le Gouvernement croyait, sans doute, à cette urgence, et, désirant protéger le Canada et l'empire, il présenta un bill naval. Il n'y a pas, évidemment, urgence. Si elle existait réellement, le même bill naval reviendrait, cette année-ci, devant le Parlement. Mais est-ce une bonne politique de ne s'occuper de la défense navale par une loi spéciale que lorsqu'il y a urgence? Il faudrait trois années pour construire les vaisseaux de guerre dont il était question. De redoutables événements peuvent se produire dans le cours de ces trois ans. Cependant, le Gouvernement se croise maintenant les bras tandis que les nations de la terre aiguissent leurs épées, et mettent sur les chantiers de grands dreadnoughts de l'Atlantique à la mer du Nord. Mais parce que le Sénat du Canada a rejeté le bill naval du Gouvernement—ou plutôt, parce qu'il l'a amendé, ou qu'il en a retardé l'adoption finale, le Gouvernement recule et ne fait plus rien pour faire face à l'urgence. La

L'hon. sir GEORGE ROSS.